



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45302</b>	De <b>M. Vincent Ledoux</b> ( Agir ensemble - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> >Conséquences de la tempête Eunice pour les maraîchers	<b>Analyse</b> > Conséquences de la tempête Eunice pour les maraîchers.
Question publiée au JO le : <b>19/04/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences de la tempête Eunice pour les maraîchers. La tempête Eunice a fortement endommagé près de 100 000 m<sup>2</sup> de surfaces de serres dans près de cent exploitations dans les Hauts-de-France, pour des dégâts estimés à 2 millions d'euros. Ces professionnels ont effectué les démarches classiques auprès des assurances et l'instruction suit son cours. Face à ce type de catastrophe, M. le député demande à M. le ministre les intentions du Gouvernement pour accélérer les délais d'expertise sur les dégâts matériels par les société d'assurance. Également, il souhaiterait savoir si un fonds d'urgence est prévu à ce jour pour les professionnels du secteur touchés par la tempête Eunice.